

Natation Course 2025

!! Veuillez vous assurer d'être en possession d'un passeport valide a minima jusqu'au 30 juin 2026 !!

Responsable d'équipe

Denis AUGUIN

Epreuves au programme :

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 nage libre, 50 - 100 - 200 dos, 50 - 100 - 200 brasse,
50 - 100 - 200 papillon, 200 - 400 4 nages **dames** et **messieurs**.
4 x 50 nage libre, 4 x 50 4 nages **dames**, **messieurs** et **mixtes**.

1. Compétitions de sélection :

- 1.1** Championnats du monde World Aquatics 2025 en grand bassin à Singapour.
- 1.2** Championnats de France Elite 2025 en petit bassin à Val Parisis.
- 1.3** Etapes de la Coupe du monde World Aquatics 2025 en petit bassin.



Epreuves individuelles

Dames

Messieurs

50 nage libre	2 4.19	2 1.17
100 nage libre	5 3.11	4 6.80
200 nage libre	1:5 5.15	1:4 3.17
400 nage libre	4:0 3.59	3:3 9.79
800 nage libre	8:2 3.10	7:4 1.82
1500 nage libre	16:0 6.42	14:4 2.78
50 dos	2 6.38	2 3.25
100 dos	5 7.11	5 0.60
200 dos	2:0 5.05	1:5 2.02
50 brasse	2 9.89	2 6.39
100 brasse	1:0 5.05	5 7.49
200 brasse	2:2 0.82	2:0 5.51
50 papillon	2 5.47	2 2.41
100 papillon	5 6.90	5 0.18
200 papillon	2:0 7.50	1:5 2.28
100 4 nages	5 9.31	5 2.51
200 4 nages	2:0 8.11	1:5 3.71
400 4 nages	4:3 4.37	4:0 8.06

2. Modalités de sélection aux épreuves individuelles :

2.1 Nageurs s'entraînant à l'année en France ou dans l'espace européen.

2.2 Nageurs s'entraînant à l'année en dehors de l'espace européen.

Seront proposés à la sélection dans l'ordre de priorité des points décrits ci-après et **dans la limite de 4 nageurs par épreuve** :

2.3 Concernant le **point 2.1** : les nageurs pour chaque épreuve dans laquelle ils ont été finalistes lors de la compétition référencée au **point 1.1**, si et seulement si ils participent à la compétition référencée au **point 1.2**.

2.4 Concernant le **point 2.2** : Les nageurs pour chaque épreuve dans laquelle ils ont été finalistes lors de la compétition référencée au **point 1.1**.

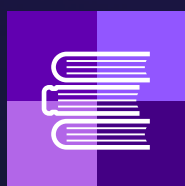
2.5 Concernant le **point 2.1** : Au regard des **points 2.3 et 2.4** et des places vacantes, les nageurs qui auront réalisé **en finale A** (en séries pour les épreuves de 800 et 1500 nage libre dames et messieurs), lors de la compétition référencée au **point 1.2**, les temps exigés du tableau ci-contre. En cas d'égalité pour la 4^{ème} place qualificative sur une épreuve, le temps en série sera considéré. En cas de nouvelle égalité, le meilleur temps réalisé en bassin de 50m sur la saison 2025 sera considéré.

2.6 Concernant le **point 2.2** : Au regard des **points 2.3, 2.4 et 2.5** et des places vacantes, les nageurs qui auront réalisé, **en finale uniquement**, les temps exigés ci-contre lors des compétitions référencées au **point 1.3**. En cas d'égalité pour la 4^{ème} place qualificative sur une épreuve, le temps en série sera considéré. En cas de nouvelle égalité, le meilleur temps réalisé en bassin de 50m sur la saison 2025 sera considéré.

2.7 Concernant le **100 4 nages uniquement**, les 4 meilleurs nageurs qui auront réalisé le temps exigé dans la période du 15



Entraîneur en chef
Michel CHRETIEN



Natation Course 2025

Critères de sélection 2025

septembre 2024 au 26 octobre 2025. En cas d'égalité pour la 4^{ème} place qualificative sur une épreuve, le classement de chaque nageur à l'IMP^R 2025 sera utilisé pour les départager.

3. Modalités d'engagement aux épreuves complémentaires :

Au seul titre de la bonification de la dynamique du programme de compétition de chaque nageur sélectionné en individuel, le Directeur Technique National pourra donner la possibilité de s'engager sur une ou des épreuves complémentaires, si et seulement si le temps exigé de l'épreuve aura été réalisé dans la période du 15 septembre 2024 au 26 octobre 2025.

4. Modalités de sélection aux épreuves de relais :

4.1 Les relais seront construits à partir des nageurs individuellement sélectionnés, il n'y a donc pas de temps de qualification à réaliser.

4.2 La disponibilité des (4) nageurs au regard de leur programme individuel de compétition et le potentiel du relais (l'opportunité d'une finale) seront déterminants pour la construction ou non du relais concerné.

4.3 Dans le cas où un relais serait en lice pour une médaille grâce à l'ajout d'un nageur supplémentaire, non qualifié individuellement, la décision de ce rajout restera à la discrétion du Directeur Technique National.

5. Dispositions générales

5.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

5.2 Les critères présents sont écrits en fonction des règlements European Aquatics® connus le jour de la publication. Tout changement de règlement de compétition par cette instance pourra contraindre la Direction Technique Nationale à modifier ce document.

5.3 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.

 **EUROPEAN
AQUATICS®**

This is your element 

